UNION FRANCOPHONE DES HUISSIERS DE JUSTICE

La récente réforme du droit de gage
Abords théoriques et applications pratiques pour les Huissiers de Justice

Formation permanente

Le 23 octobre 2019
5100 Namur - Wierde

Les grands principes de la réforme

Les implications pour notre profession

Les corrélations avec le droit de l'insolvabilité

liberform

Orateurs

Formation de l'UFHJ en droit civil, spécialement les aspects procéduraux et les implications pour notre profession

- **Par Frédéric GEORGES, Professeur à l'Université de Liège**
- **Par Florence GEORGE, Professeure à l'Université de Namur**
- **Par Joachim JANSSENS de VAREBEKE et Alexandre RICHOUX, Candidats huissier de justice**

Questions/Réponses

Programme – 23 octobre 2019

16h30 – 17h00 : Accueil des participants avec café/thé/collation

17h00 – 18h30 : Formation : première partie

18h30 – 18h45 : Pause – café et rafraîchissements

18h45 – 20h30 : Formation : suite et fin.

Public-cible

Huissiers de justice, candidats huissier de justice, stagiaires et les employés qualifiés.

Renseignements pratiques

Date

Mercredi 23 octobre 2019

Lieu

Espace UCM
Chaussée de Marche, 637
5100 Namur-Wierde
(Nationale 4, à 2 minutes de l'E411)

Frais et procédure d'inscription

130 € + TVA

Le prix est toutefois réduit à 65 € + TVA à titre individuel et exclusif pour les membres de l'Union Francophone des Huissiers de Justice (UFHJ) en ordre de cotisation. Ceux-ci sont priés de s'identifier personnellement sur le site d'inscription afin de pouvoir bénéficier de ce tarif qui leur est réservé.

Les annulations d'inscription ne sont pas possibles mais tout participant inscrit et empêché pourra se faire remplacer sur place par une autre personne de son choix.

Les inscriptions se font exclusivement en ligne sur le site en suivant ce lien vers la boutique de notre site. Le paiement se fait directement en ligne et la facture afférente vous est adressée automatiquement.

Attestation de présence

Un agrément pour trois points juridiques sera préalablement demandé par l'UFHJ auprès du Conseil FPO.

A la fin de la formation, l'UFHJ s'engage à encoder chaque participant Huissier de Justice, candidat Huissier de Justice ou stagiaire Huissier de Justice, sur base de la feuille de présence dument signée en début et en fin de formation, de telle manière que les points formation correspondant soient automatiquement portés sur leur carte à points.

Nos formations étant reconnues par le fonds des formations au profit des professions libérales, Liberform, une attestation de présence individuelle sur papier vous sera également délivrée à la fin de la formation. Une telle attestation vous permettra d'introduire une demande d'intervention partielle (30 euros/formation). Plus de renseignements sur www.liberform.be.

Renseignements

Tout renseignement supplémentaire peut être obtenu auprès de l'Administrateur délégué aux formations de l'UFHJ :
Olivier EGGERMONT, Boulevard Dolez 52/B, 7000 MONS
Tél. 065/36.30.22 / Fax. 065/36.30.23 / Courriel : **formations@ufhj.be**

Nous avons le plaisir de pouvoir à nouveau vous présenter un rendez-vous de formation permanente qui est ici ciblé pour les huissiers de justice, les candidats huissier de justice, les stagiaires et les employés qualifiés au sein de l'Etude.

Fidèles aux principes d'ouverture auxquels nous sommes attachés, nous accueillons également les autres participants, membres ou non-membres de l'UFHJ, externes ou internes à la profession d'huissier de justice.

Cette formation fait suite à une demande récurrente que nous relevons depuis 2013 dans les enquêtes de satisfaction que nous recevons des participants qui suivent actuellement notre 7ième cycle de formation permanente. C'est donc la preuve concrète que nous sommes à l'écoute de vos avis, de vos besoins et de vos suggestions, dans toute la mesure de nos possibilités.

Tout ceci n'est évidemment possible que par l'union spontanée de bonnes volontés et par l'énergie de personnes qui restent prêtes à investir de leur disponibilité dans l'intérêt de toute notre corporation. Ces personnes ont compris que l'intérêt individuel ne passe durablement que par l'intérêt de tous, c'est donc sur ce principe que nous espérons pérenniser notre offre de formations.

C'est aussi dans le respect de ces mêmes valeurs que l'UFHJ développe quotidiennement un travail fructueux pour le bien commun de toute notre profession.

Ce travail, nos résultats concrets, nos projets, nous espérons que vous les partagez avec enthousiasme et que vous continuerez alors à nous soutenir dans nos efforts.

Au plaisir de vous croiser à l'occasion de cette nouvelle formation. Vos biens dévoués,

Quentin Debray
Président UFHJ

Olivier Eggermont
Administrateur délégué aux formations

Inscriptions à l'Union Francophone des Huissiers de Justice sur le site www.ufhj.be.